



CARTE PROVINCIALE



TAUX DES SUBSIDES À LA RÉCUPÉRATION

ZONE	HUILE USAGÉE (\$/litre)	GLYCOL USAGÉ (45-55) (\$/litre)	FILTRES USAGÉS (\$/kg)	CONTENANTS D'HUILE ET DE GLYCOL USAGÉS (\$/kg) <u>Voir notes 1 et 2</u>	AÉROSOLS (\$/kg)
1	0,10	0,68	1,10	2,70	3,95

Notes:

- **Note 1:** Un subside au transport de **0,40\$/kg** est accordé au transporteur (récupérateur ou valorisateur enregistré auprès de la Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique), pour le plastique livré chez un valorisateur situé à l'extérieur de l'Atlantique et enregistré auprès de la Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique.
- **Note 2:** Dès le 1^{er} juillet 2025, les frais du récupérateur pour la disposition du plastique seront remboursés jusqu'à concurrence de **0,65\$/kg** pour les livraisons au valorisateur à compter du 1^{er} juillet. Le taux applicable avant le 1^{er} juillet 2025 est de 0.50\$/kg. Pour recevoir ce remboursement, le récupérateur doit soumettre une facture distincte accompagnée des reçus pour les frais de dispositions afférents en plus du formulaire régulier de réclamation.